Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DE JUIN 2026

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABUBEF	: Association Burundaise pour le Bien-Etre Familial
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
ARB	: Agence Routière du Burundi
B	: Blessé
CDS	: Centre De Santé
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CODEBU	: Conseil pour la Démocratie et le Développement Durable du Pays
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
FDNB	: Forces Démocratiques Nationales du Burundi
NI	: Non Identifié
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PALIPEHUTU-FNL	: Parti de Libération du Peuple Hutu-Front National de Libération
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique de Congo
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
USA	: United States of America
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport présente la situation des droits humains au Burundi durant le mois de juin 2026. Il commence par examiner le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social qui a prévalu au cours dudit mois.

En deuxième lieu, il présente les violations des droits humains documentées qui se présentent comme suit : au moins 34 personnes tuées dont la majorité sont des cadavres retrouvés soit dans des coins cachés, soit dans des cours d'eau, 14 personnes victimes de violences basées sur le genre en général et le viol en particulier dont la majorité sont des jeunes filles et fillettes violées, 1 personne victime de traitements cruels, inhumains et dégradants.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des militaires et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Enfin, ce rapport met en exergue la situation carcérale dans les 11 maisons de détention et 2 centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi du pays avant de proposer des pistes de solution pour améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la paix et la sécurité de la population, au cours du mois de juin 2026 sont multiples mais ceux qui ont été identifiés sont les suivants :

1- Tentative d'assassinat d'une jeune fille en commune Rwibaga, en province Bujumbura

En date du 6 juin 2026, sur la colline et zone Kibezi, commune Rwibaga en province Bujumbura, Inès Mugisha âgée de 17 ans a, dans une tentative d'assassinat, été gravement blessée par son compagnon Darcy Ntirushwa, âgé de 20 ans. Selon les sources locales, Inès est élève en première année au lycée communal Ruhinga située en zone Kibezi. Darcy avait précédemment abandonné sa scolarité dans cet établissement au début du 3ème trimestre de l'année scolaire 2025-2026, alors qu'il était en 3ème année des langues suite à une baisse significative des résultats scolaires. Selon des autorités administratives, Inès a été attaquée lorsqu'elle revenait du domicile de son compagnon qu'elle était allée rendre visite et ce dernier l'accompagnait. Convaincu que la victime est décédée, le présumé auteur a pris le large après l'acte. Ce sont des gens de la localité qui l'ont secourue et l'ont transportée au CDS Kibezi avant d'être transférée à Bujumbura où elle a avorté. Darcy est soupçonné d'être l'auteur de cette grossesse mais il avait refusé de la reconnaitre ; ce qui a été la source de cette tentative d'assassinat.

2- Deux personnes blessées par balles tirées par un policier, en commune Gisagara, province Buhumuza

En date du 6 juin 2026, sur la sous -colline Murore, colline Kigati, commune Gisagara, province Buhumuza, Vénuste Sinzobatohana, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Kigati, en même temps infirmier à l'Hôpital du District Sanitaire de Murore et le chauffeur du camion de type Benne de ARB ont été blessés par un policier prénommé Diomède lors d'une bagarre qui a éclaté entre les ouvriers

de l'ARB et leur chef. Les ouvriers réclamaient le paiement de leur salaire au moment où leur chef voulait descendre à Bujumbura et à ce moment, la bagarre a directement éclaté. Ces ouvriers sont employés dans les travaux de compactage de la route Cankuzo-Gisagara jusqu'à la frontière de Gasenyi entre le Burundi et la Tanzanie. Ce policier du poste de police de Murore est intervenu pour jouer la médiation entre les 2 parties et le représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Kigati, est arrivé dans les meilleurs délais voulant se mêler dans l'affaire. Le malentendu a éclaté entre le policier et Vénuste sur la gestion de cette affaire et la tension est montée entre les 2 individus. Le policier a dû tirer ; blessant 2 personnes par balles. Le policier a été arrêté et placé en garde à vue au cachot du commissariat communal de Gisagara. Les victimes, à leur tour, ont été conduites à l'Hôpital Turashoboye de Karusi où ils ont été hospitalisés pour des soins médicaux intensifs.

3- Un policier malmené par un jeune Imbonerakure en commune Gisagara, province Buhumuza

En date du 9 juin 2026, sur la sous-colline Murore, colline Kigati, en commune Gisagara, province Buhumuza, un prénommé Etienne, policier du poste de police de Murore a eu un accrochage avec un prénommé Jean Doe représentant des jeunes Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, le représentant des jeunes Imbonerakure de la colline Kigati s'est adressé au policier l'accusant d'avoir malmené son épouse la veille, en date du 8 juin 2026 et ce policier a nié toutes ces accusations. Les deux individus se sont mis à se battre et le policier est allé à son poste d'attache pour récupérer son fusil afin de tirer sur Jean Doe mais ses collègues sont vite intervenus pour le désarmer. Le policier a eu l'ordre de regagner le commissariat communal de Gisagara. Le policier a indiqué qu'il allait saisir la justice pour qu'il soit rétabli dans ses droits car il a été séquestré par le représentant des jeunes Imbonerakure au moment de l'exercice de ses fonctions.

4- Vol des ordinateurs à l'ECOFO Rongero en commune Rutana de la province Burunga

En date du 9 juin 2026, à l'ECOFO située sur la colline et zone Rongero, commune Rutana en province Burunga, le Directeur de cette école Léonidas Niyungeko, maître responsable et deux veilleurs ont été arrêtés par la police du commissariat communal de Rutana accusés du vol de 9 ordinateurs et leurs accessoires de cette école dans la nuit du 8 juin 2026. Ils ont été conduits et mis dans le cachot du commissariat communal de Rutana pour des enquêtes car les clés de la salle où se trouvait ces ordinateurs étaient entre les mains dudit Directeur et le Maître responsable. Le local où étaient stockées ces machines ne présentait aucun signe visible d'effraction et semblait toujours correctement fermé. Après le constat, les autorités administratives ont été alertées avant de saisir la police. Les policiers se sont rendus sur les lieux et ont décidé d'interpeller les personnes chargées de la gestion et de la surveillance de l'établissement afin de poursuivre les investigations. Jusqu'au 10 juin 2026, les élèves n'avaient toujours pas repris les cours. Le bureau du directeur, où seraient également conservées les clés des salles de classe, aurait été fermé dans le cadre des enquêtes. Ces ordinateurs avaient été mis à disposition dans le cadre d'un appui extérieur destiné au renforcement des capacités pédagogiques.

5- Un corps sans vie d'une personne déterré en commune Matongo, province Butanyerera

En date du 11 juin 2026, au cimetière de Rukoma, zone Kabuye, commune Matongo, province Butanyerera, un corps sans vie de Divine Akimana, originaire de la colline Gitwe, enterré en date du 10 juin 2026, a été déterré puis décapité par des gens non identifiés. Selon des sources de la localité, les auteurs de cette barbarie humaine sont partis avec la tête de la défunte et n'ont pas été identifiés. Selon les mêmes sources, la population a retrouvé une machette et des babouches de Laurent Minani et le prénommé Pontien. Les 2 ont directement été appréhendés par la police et mis dans le cachot communal

de Matongo pour des raisons d'enquête. Un autre présumé auteur qui a été appréhendé est Ildephonse Nyabenda de la colline Gitwe, zone Kabuye, commune Matongo. La tête de la défunte a été retrouvée sur la sous-colline Kazibaziba, près de la rivière Nyakabindi, en date du 12 juin 2026. En colère, la famille de la victime a incendié la maison d'Ildephonse Nyabenda, considéré comme planificateur du crime. La famille de la victime n'a cessé de réclamer que justice soit faite dans les meilleurs délais.

6- Une personne blessée dans une attaque armée en commune Rutana, province Burunga

En date du 18 juin 2026 vers 21 heures, sur la colline Bukemba, commune Rutana, province Burunga, Didace Manirambona âgé de 37 ans, membre du parti CNDD-FDD a, lorsqu'il rentrait chez lui en provenance du cabaret de la localité, été arrêté par des personnes non identifiées, battu et blessé à l'aide des couteaux dans le ventre, sur les jambes, sur les bras. Il a été secouru par des habitants de la localité et conduit à l'hôpital Rutana où il a été alité pour des soins intensifs.

7- Un ménage incendié en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 22 juin 2026 vers 23 heures, sur la colline Kinyangurube, zone Gihosha, commune Kirundo, province Butanyerera, l'habitation du dénommé Kabadugaritse a été incendiée par des personnes non identifiées. Selon des sources de la localité, Kabadugaritse a échappé de justesse à la mort malgré que toute sa maison et ses biens sont partis en fumée. Il a été abrité au chef-lieu de la zone Gihosha en attendant les résultats des enquêtes. Selon les mêmes sources, Kabadugaritse est souvent accusé, sans preuves palpables, de pratiquer le fétichisme ; ce qui pourrait être la cause de cet incendie.

8- Trois cent douze personnes empoisonnées en commune Gisuru, province Buhumuza

En date du 27 juin 2026, sur la colline Ruveri, en commune Gisuru, province Buhumuza, plus de 300 personnes ont été victimes d'un empoisonnement. Ces personnes ont été empoisonnées au moment où elles participaient à des cérémonies de dot. Le présumé auteur aurait mis du poison dans le jus de banane. Il a ciblé une famille de confession religieuse protestante ; ce qui a conduit à une intoxication de tous les participants à ces cérémonies de dot. Les victimes ont été conduites dans diverses structures hospitalières de la localité notamment l'hôpital de Gisuru, celui de Kinyinya, l'hôpital du district sanitaire de Ruyigi et l'hôpital Rema de Ruyigi. Parmi les 312 personnes affectées, une seule personne est morte tandis que le reste a été sauvé.

II.2. Du contexte politique

Le contexte politique du mois de juin 2026 a été caractérisé par les événements suivants :

1- Des contributions forcées dans les communes Cibitoke, Bukinanyana et Mugina de la province Bujumbura pour accueillir le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD

Depuis l'annonce d'une prochaine visite du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD dans les communes Cibitoke, Bukinanyana et Mugina de la province Bujumbura, les populations sont forcées de payer des contributions pour accueillir cette autorité de marque. Les collectes se font systématiquement, ménage par ménage avec un montant fixé à 2.000 FBU pour chaque foyer d'agriculteur, 5.000 FBU pour chaque petit commerçant et enseignant et des contributions variant entre 10.000 à 20.000 FBU pour les fonctionnaires affectés aux services zonaux et communaux. Selon les sources locales, ceux qui se réservent ou refusent de s'acquitter de ces contributions subissent des menaces et intimidations comme le refus d'obtention des documents administratifs, des changements de postes et des blocages relatifs aux avantages divers.

2- Des contributions exigées par le parti CNDD-FDD à toute la population de la commune Muyinga, province Buhumuza

Selon des sources de la commune Muyinga en province Buhumuza, le secrétaire communal du parti CNDD-FDD mobilise des fonds de fonctionnement de ce parti à toute la population de cette commune. Des messages de demande de ces contributions forcées sont transmis, dans tous les services administratifs et privés. Chaque personne doit payer 2.000 FBU et plus. Ces contributions forcées du parti CNDD-FDD servent du salaire pour le secrétaire communal de ce parti et le chef de bureau, respectivement 1.000.000 FBU et 500.000 FBU de salaire mensuel chacun. La population ne cache pas sa colère car elle se trouve fatiguée de ces contributions incessantes et cumulées qui sont imposées par ce parti et par la commune qui demande une contribution mensuelle de 4.000 FBU pour la salubrité, 10.000 FBU pour la construction du bureau de la province Buhumuza, … La population mentionne aussi que ce parti demande souvent des contributions pour l'accueil des responsables à différents niveaux. Ils oublient que toute la population n'est pas membre de ce parti et que la pauvreté pèse lourdement sur la population.

3- Intolérance politique observée en commune Gisagara, province Buhumuza

En date du 8 juin 2026 vers 19 heures, sur la frontière des collines Mwiruzi et Mishiha de la commune Gisagara, province Buhumuza, les jeunes Imbonerakure de cette localité ont tendu une embuscade à Abraham Ruberintwari, ancien combattant du mouvement PALIPEHUTU-FNL avant de devenir le parti FNL et membre du parti CNL pro-Agathon Rwasa. Il était à bord d'une moto. Après avoir constaté qu'il y a une barrière sur la route, Abraham s'est arrêté et a été directement attaqué par les jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, Abraham a été battu et tous ses biens ont été volés. Les biens volés comprennent un téléphone, une somme d'argent de 600.000 FBU et 100.000 Shillings tanzaniens. De plus, sa moto a été endommagée. Dans un état critique, les membres de sa famille l'ont secouru et l'ont conduit à l'hôpital communal de Mishiha. Selon les mêmes sources, parmi les jeunes Imbonerakure agresseurs, il y a le prénommé Claude connu sous le sobriquet de commandant, responsable des jeunes Imbonerakure de la colline Mwiruzi, le dénommé Hakizimana connu sous le sobriquet de Hakiza et Anatole Bigirimana. Les mêmes sources ont indiqué que ces 3 jeunes Imbonerakure sont cités dans beaucoup d'actes de violence perpétrés à l'endroit des membres des partis de l'opposition. Le représentant du parti CNL en province Buhumuza, le prénommé Lameck a dénoncé cette intolérance politique caractérisé par des comportements inhumains des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD. La famille de la victime n'a cessé de réclamer qu'une enquête indépendante soit menée afin que les auteurs soient punis conformément à la loi.

4- Présentation des membres des CEPI

Depuis le 11 juin 2026, la CENI a procédé à la présentation des membres des CEPI dans toutes les 5 provinces du pays. Selon Prosper Ntahorwamiye, le choix des membres de la CEPI a été fait en conformité avec l'article 38 du code électoral burundais. Cet article consacre le respect des équilibres politico-ethniques et de genre. Il a également indiqué que la CENI a pris en considération les doléances des 5 partis de l'opposition qui avaient précédemment adressé une lettre au président Evariste Ndayishimiye pour dénoncer le manque de transparence de la part de la CENI dans la préparation des élections présidentielles de 2027. Il a également indiqué que l'administration a joué un rôle important dans le choix des membres des CEPI. Le constat fait par les analystes est qu'en plus des membres officiels du parti CNDD-FDD, les membres proposés par les autorités administratives sont aussi des

militants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. A ceux-là s'ajoutent les organisations de la société civile proche du pouvoir.

Pour cela, Keffa Nibizi, président du parti CODEBU a dénoncé l'exclusion dont sont victimes les 4 partis politiques de l'opposition. Il s'est insurgé contre ce que la CENI appelle inclusion alors que ses démembrements sont dominés par le parti CNDD-FDD et les formations politiques satellites de ce parti, des organisations de la société civile ainsi que les confessions religieuses proches du parti CNDD-FDD.

II.3. Du contexte judiciaire

Dans cette partie, le rapport évoque les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues documentés au cours de ce mois de juin 2026 et les procès de flagrance prononcés par les TGI au cours du même mois.

II.3.1. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Un militaire enlevé en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 5 juin 2026, Gérard Bizimana, militaire, a été enlevé en zone Musaga, commune Mugere, province Bujumbura. Selon des témoins sur place, ce militaire était en compagnie d'une personne prénommée Cédric et ils prenaient un repas dans un bar- restaurant appartenant à l'ancien député prénommé Lewis. A ce moment, une camionnette double cabines aux vitres teintées est venue et a stoppé devant ce bar. Des personnes vêtues en uniformes militaires sont descendues de ce véhicule, ont saisi Gérard et l'ont forcé à monter dans le même véhicule avant de repartir en toutes vitesses. Depuis lors, personne ne connaît la situation sécuritaire de ce militaire. Sa famille n'a cessé de se préoccuper de la situation sécuritaire de Gérard.

2- Une personne enlevée en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 17 juin 2026, vers 23 heures, sur la sous- colline Murwa, colline Ruhehe, zone Bugabira, commune Kirundo, en province Butanyerera, Jean Claude Nintunze connu sous le sobriquet de Bizuru a été victime d'une arrestation arbitraire suivie d'un enlèvement au cachot de la zone Bugabira par le Chef de zone Bugabira, Ildephonse Misago accompagné par le chef de la ligue des jeunes en zone Bugabira, Jean Pierre Ndayikengurutse et le chef de la ligue des jeunes Butanyerera. Jean Claude habitait à Bujumbura et travaillait comme convoyeur sur l'un des camions de transport de marchandises dans les pays de la sous-région. Il était venu à Ngozi pour renouveler son passeport et a profité de ce moment pour aller rendre visite à sa famille à Bugabira, en date du 15 juin 2026. A son arrestation, en date du 17 juin 2026, il a été mis au cachot de la zone Bugabira où il a été enlevé et embarqué dans un pick-up militaire, en date du 18 juin 2026 vers 17 heures.

Avant d'être arrêté, le domicile d'Emmanuel Miburo, père de Jean Claude a été fouillé mais rien de compromettant n'a été trouvé. Mais, cela n'a pas empêché que Jean Claude soit arrêté et placé en garde à vue au cachot de la zone Bugabira sur l'intervention d'Anicet Kwizera, commissaire zonal de Bugabira. Le lendemain, la victime a été sortie du cachot puis conduit dans un lieu inconnu à l'aide d'un véhicule pickup entouré de quatre soldats et deux autres en tenue civile.

Jean Claude Nintunze était parti en exil au Rwanda, en 2015, puis rapatrié en 2021 mais a subi maintes épreuves dont des fouilles, des emprisonnements et des menaces téléphoniques des gens non

identifiés et est retourné au Rwanda en août 2022. Il s'est rapatrié encore en mars 2023 et a adhéré au parti CNDD-FDD en septembre 2023 pour gagner la confiance mais en vain. Il a constaté qu'Emmanuel Bizimana et Céléus Hatungimana, eux aussi rapatriés, étaient collecteurs d'informations et ont rapporté que Jean Claude Nintunze était lieutenant en dans la rébellion RED Tabara ; ce qui a fait qu'il soit toujours surveillé à son insu. Selon les informations transmises, il l'avait quitté après avoir eu un travail de convoyeur des camions de transport des marchandises dans la sous-région des grands-lacs.

3- Un militaire à la retraite disparu en commune Mugere, province Bujumbura

Depuis le 20 mai 2026, le matin, Jean Claude Nduwimana, militaire à la retraite originaire de la colline Gitaba, commune et province Rutana et résident dans le quartier Busoro, zone Kanyosha, commune Mugere, province Bujumbura, est porté disparu. Il a quitté son domicile pour aller faire le sport mais il n'est pas rentré et depuis ce jour, il est resté introuvable.

II.3.2. Autres faits judiciaires

1- Procès de flagrance prononcé par le TGI Butihinda, province Buhumuza

En date du 10 juin 2026, le TGI Butihinga, province Buhumuza a, dans un procès de flagrance, condamné Janvier Niyomwungere connu sous le sobriquet de Gihayima, âgé de 27 ans, accusé de tentative de meurtre de son père Juvénal Mutabazi et du meurtre d'une fillette de 6 ans dénommée Mutoniwase. Durant l'audience publique, Janvier a plaidé non coupable ; disant que son père lui a refusé de le faire soigner d'une maladie d'épilepsie dont il souffrait depuis 2014. Le père de Janvier a pourtant nié les allégations selon lesquelles il souffrait d'épilepsie car il n'y avait aucune preuve montrant qu'il souffrait de cette maladie. Juvénal Mutabazi a ajouté qu'au moment où son fils Janvier tentait de le tuer sans succès à l'aide d'une lance, celle-ci a atteint la petite fille Mutoniwase au niveau de la gorge et s'est enfoncé jusqu'au cou. Le procureur a alors requis, à l'endroit de Janvier, une peine à perpétuité et le payement d'un dédommagement de 3.000.000 FBU à la famille du défunt ainsi qu'une peine de contrainte par corps de 15 ans en cas de non-paiement des frais de justice de 120.000 FBU.

2- Procès de flagrance au tribunal de résidence de la colline et commune Matongo, province Butanyerera

En date du 22 juin 2026, le tribunal de résidence de Matongo en commune Matongo et province Butanyerera a siégé dans une audience de flagrance. Les accusés étaient Ildephonse Nyabenda, Pontien Ndayishimiye, Laurent Minani, Régine Habonimana et Béatrice Hatungimana, tous de la colline Gitwe, en zone Kibuye, commune Matongo, province Butanyerera. Ils étaient accusés de profanation du cimetière de Rukoma et mutilation d'un cadavre qui a eu lieu, en date du 9 juin 2026, quand le corps d'une jeune fille du nom de Divine Akimana a été déterré. Son corps retrouvé le lendemain décapité de la tête et cette dernière a été retrouvée, par après, emballée dans un sac. Après la prise en délibéré du procès, Ildephonse Nyabenda et Pontien Ndayishimiye ont été condamnés à une peine de servitude pénale à perpétuité et au paiement d'un dédommagement moral de 10.000.000 FBU à la famille de la victime. Dans le même jugement, Régine Habonimana a été accusée d'épreuves superstitieuses et pratiques barbares et a été condamnée à une peine de prison ferme de 10 ans et au paiement d'une amende de 100.000 FBU. Laurent Minani et Béatrice Hatungimana, quant à eux, ont été acquittés par le tribunal.

II.4. Du contexte social

Au point de vue social, le rapport présente 2 faits suivants :

1- Du retour à l'ancien système éducatif au Burundi afin de relever le niveau des élèves

Le gouvernement burundais se prépare à instaurer une réforme du système éducatif à partir de l'année scolaire 2026-2027. Cela a été annoncé par André Nduwimana, DG des programmes d'enseignement de divers niveaux et relayé par le Premier Ministre du Burundi, Nestor Ntahontuye, le 12 juin 2026, lors d'une émission publique animée par différents journalistes. Selon plusieurs éducateurs et parents, cette initiative louable prend forme après plusieurs années d'application du système de l'ECOFO dont l'évaluation a montré d'innombrables lacunes. Selon le ministre de l'Éducation et de la recherche scientifique burundais, cette réforme est motivée par le constat d'une baisse inquiétante des compétences des élèves. La réforme sera mise en application progressivement pour les élèves de 7ème année à la 10ème année. Il a été annoncé que, pour remédier à cette situation, le ministère a élaboré un nouveau bloc de connaissances en s'appuyant sur des orientations nationales, régionales et internationales. De plus, un plan de réforme pédagogique a été conçu pour les niveaux depuis la 7ème à la 10ème année, intégrant les recommandations issues des différentes évaluations. Le Premier Ministre a également annoncé la réouverture des internats pour les élèves de 7ème année admis dans les écoles d'excellence suite au concours national et le rétablissement du système de restauration pour les étudiants à l'Université du Burundi. Les syndicats des enseignants ont salué ces réformes et le retour à l'ancien système d'enseignement mais ils ont souligné l'importance des mesures d'accompagnement pour garantir le succès de cette réforme et améliorer durablement la qualité de l'enseignement dans le pays.

2- Inauguration du barrage hydroélectrique de Mulembwe en commune Rumonge, province Burunga

En date du 16 juin 2026, le premier ministre burundais, Nestor Ntahontuye a procédé à l'inauguration du barrage hydroélectrique de Mulembwe situé sur la colline Karambi, zone Mwakaka, commune Rumonge, en province Burunga. Ce fut donc un nouveau cap franchi par le Burundi dans le domaine hydroélectrique en particulier et dans le domaine socio-économique en général. Selon le premier ministre burundais, ce barrage est le fruit d'un partenariat entre le Burundi et plusieurs bailleurs de fonds internationaux. Cette infrastructure est donc appelée à renforcer l'accès à l'électricité, à soutenir les grands projets économiques du pays et accélérer l'atteinte de la Vision d'un Burundi Emergent en 2040 et un Burundi développé en 2060. A la fin d'une visite guidée par le Directeur général de la REGIDESO, Albert Manigomba, le chef du gouvernement a mis l'infrastructure en service avant de signer dans le livre d'or.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Les cas de personnes tuées et blessées n'ont cessé de se multiplier, au cours du mois de juin 2026 et cela, avec une allure très inquiétante.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux jeunes Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés dans des lieux où ils ne peuvent pas être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

Ci-après les cas qui ont été identifiés :

1- Une personne tuée en commune Ntahangwa, province Bujumbura

En date du 31 mai 2026, Seif Ntakarutimana est décédé suite à des coups et blessures lui infligés par des jeunes Imbonerakure qui effectuaient une ronde nocturne, en date du 27 mai 2026 vers 23 heures, dans la zone Buterere, commune Ntahangwa, province Bujumbura. Au moment où il rentrait chez lui, il a été intercepté par des jeunes Imbonerakure qui lui ont exigé de montrer sa carte d'identité mais il ne l'avait pas sur lui à ce moment. Ils l'ont alors conduit, de force, vers le site de rassemblement des eaux usées et ils l'ont tabassé jusqu'à perdre connaissance et ils l'ont abandonné au même endroit. Après avoir repris connaissance, Seif a pu regagner son domicile. Très affaibli et toujours malade depuis cette agression, il a fini par succomber à ses traumatismes. Après ce décès, le prénommé Elie, chef des jeunes Imbonerakure de cette localité a été arrêté et conduit au cachot et finalement dans la prison de Mpimba.

2- Quatre personnes tuées en commune et province Gitega

Dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2026 vers 22 heures, Gaspard Ngendakumana, commerçant des produits vétérinaires, a été fusillé par des malfaiteurs non identifiés et a succombé à ses blessures après être évacué vers l'hôpital Sainte Thérèse de Songa, en commune et province Gitega. Selon les sources locales, Gaspard et son épouse Anita regagnaient leur domicile, à bord d'une moto, lorsqu'ils sont tombés dans une embuscade tendue par des hommes armés de fusils. Le lendemain matin, la population de la localité s'est mobilisée et a organisé une vengeance. Ces habitants de la localité ont identifié, sur la colline Muyange voisine, 3 personnes soupçonnées d'être impliquées dans ce meurtre qui sont : Pasteur Nininahazwe alias Kizimya, Aaron Yamuremye et Eric Ntakarutimana. Ces présumés auteurs ont été appréhendés puis violemment passés à tabac par la foule enragée jusqu'à mourir. Selon des sources sur place, la police est intervenue tardivement quand les 3 personnes étaient déjà mortes. Le gouverneur de la province Gitega en compagnie des autres autorités tant administratives que sécuritaires se sont rendus sur les lieux. Ces autorités ont fermement condamné cette justice populaire. Avant de quitter les lieux, ces autorités ont annoncé qu'une enquête est ouverte pour faire la lumière sur ces meurtres. Selon la population de la localité, il est difficile de ne pas se faire justice tant que les criminels, une fois arrêtés, sont souvent relaxés sans être jugés et punis conformément à la loi.

3- Deux corps sans vie retrouvés en commune Rutana, province Burunga

En date du 2 juin 2026, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés flottant sur les eaux de la rivière Malagalazi qui sépare le Burundi et la Tanzanie, dans la localité de Ruvyagira, sur la colline Gihofi, commune Rutana, province Burunga. Ces corps ont été retrouvés par des passants et ils ont directement alerté les autorités locales. Ces dernières ont fait appel à la Croix Rouge de Bukemba afin de repêcher ces corps. Selon des sources sur place, les autorités ont directement ordonné

l'inhumation des 2 corps dans vie sans qu'aucune enquête n'ait été diligentée pour identifier les victimes et la cause de leur mort. La population de la localité n'a cessé de désapprouver cette décision de la part des autorités locales.

4- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza, province Burunga

Dans la nuit du 3 au 4 juin 2026 entre 21 heures et 22 heures, Jean Claude Ndayishimiye âgé de 26 ans a été retrouvé mort dans une boutique située dans le quartier Bogorwa, zone et commune Nyanza, province Burunga. Selon des sources sur place, Jean Claude passait la nuit dans cette boutique appartenant à son beau-frère et il s'était enfermé à l'intérieur. Selon les mêmes sources, des éléments de la PNB et de la FDNB ont du intervenir sur les lieux afin de permettre l'accès à l'intérieur de la boutique fermée. Après l'ouverture, les autorités à la base ont constaté que Jean Claude était déjà mort. Un OPJ et un médecin se sont rendus sur les lieux pour faire le constat et les enquêtes ont directement démarré pour identifier la cause de ce décès. Le corps a été conduit à la morgue de l'hôpital de Nyanza en attendant l'issue des investigations.

5- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Matana, province Burunga

En date du 7 juin 2026, sur la colline Migerere, zone et commune Matana, en province Burunga, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un enclos d'un ménage se trouvant sur ladite colline. Après cette découverte macabre, la police a arrêté 7 personnes dont une femme de plus de 50 ans et Chancilla Arakaza âgée de 20 ans, habitant dans le voisinage du lieu où le corps sans vie a été retrouvé. Durant les enquêtes, 6 des 7 personnes arrêtées ont été relaxées tandis que Chancilla a été placée en garde à vue au cachot.

6- Deux corps sans vie d'enfants frères retrouvés en commune Rwibaga, province Bujumbura

En date du 9 juin 2026, dans la localité de Nyarumanga, zone Mukike, commune Rwibaga, en province Bujumbura, des cultivateurs se rendant dans leurs champs de riz ont remarqué des traces de sang sur leur passage sur les digues des rizières. En suivant ces traces, ils ont vu un premier cadavre, puis un second, un peu loin. Alertée par cette triste nouvelle, la population de la localité a accouru sur les lieux et les enfants ont directement reconnu les victimes.

Au départ, un homme burundais marié à une Congolaise, après compromis avec son épouse, s'est rendu à l'étranger pour y chercher du travail, laissant sa femme et leurs 2 enfants dans une maison de location. Depuis l'extérieur, le mari a envoyé des fonds à sa famille pour l'achat d'une parcelle comprenant plusieurs maisons. Conformément aux exigences du mari, la propriété a été achetée et enregistrée au nom de ses 2 enfants. La mère et ses 2 enfants occupaient l'une des maisons tandis que les autres étaient mises en location. Les revenus des loyers devraient couvrir les dépenses quotidiennes de la famille tandis que le père s'était engagé à financer la scolarité des enfants depuis l'étranger. Mais la situation a finalement changé lorsque cette femme a commencé une relation de concubinage avec un autre homme, père de 4 enfants. Elle s'est alors installée chez son concubin, abandonnant le domicile conjugal. C'est pendant cette union que le nouveau couple a élaboré un plan pour vendre la parcelle appartenant aux enfants du premier mari. Pour y arriver, il fallait d'abord éliminer tous les obstacles légaux. D'où la planification du meurtre des 2 enfants. Ce plan a été exécuté en 2 temps : premièrement, le 2ème époux a profité du sommeil des enfants pour enlever l'ainé âgé de 5 ans. L'enfant n'a jamais été retrouvé vivant. Après quelques jours, il a enlevé le 2ème enfant. Finalement, les corps des 2 enfants frères ont été abandonnés dans un champ de riz. Lors des enquêtes, ce sont les enfants du suspect qui ont donné la lumière sur le double crime commis par leur père. Ils ont raconté comment leur père a enlevé les

victimes. Ils ont précisé avoir entendu des cris du premier enfant qui pleurait, le jour du crime, dans le salon de leur maison.

7- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Matana, province Burunga

En date du 9 juin 2026, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé sur la colline Bihanga, commune Matana, province Burunga. Selon des sources sur place, la mère de ce nouveau-né n'a pas été identifiée. Le corps sans vie a été enterré par les volontaires de la Croix Rouge et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier la mère de l'enfant.

8- Une jeune femme retrouvée morte en commune et province Gitega

En date du 10 juin 2026, sur les rives de la rivière Nyakijanda, dans la vallée de la colline Macu, en commune et province Gitega, Emelyne Ndayizeye âgée de 24 ans a été retrouvée sans vie ligotée. Selon ses proches, Emelyne avait quitté son domicile le 9 juin 2026 vers 15 heures pour se rendre à un ami. Elle n'est plus rentrée depuis cette sortie. Les membres de sa famille ont commencé à s'inquiéter de sa disparition vers 21 heures car elle n'avait pas l'habitude de rentrer tard. Le corps sans vie d'Emelyne a été retrouvé le lendemain. Selon les mêmes sources, les mains et les pieds étaient attachés avec des cordes et son corps avait beaucoup de blessures au visage et aux jambes. Les mêmes sources ont indiqué qu'elle aurait été violée avant d'être tuée car son sous-vêtement était déchiré et abandonné à côté du cadavre.

9- Une femme tuée en commune Butihinda, province Buhumuza

En date du 11 juin 2026, sur la colline Ngara de la zone et commune Butihinda, en province Buhumuza, Imelde Bansekera a été tuée. Trois suspects ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête. Selon les sources locales, la sorcellerie serait la cause de ce meurtre.

10- Un corps sans vie retrouvé en commune Musongati, province Burunga

En date du 11 juin 2026, sur la colline Rorero de la zone Kayero, en commune Musongati, dans la province Burunga, Gaspard Kabanyegeye âgé de 65 ans a été découvert mort dans un endroit appelé « Kwirigara rya Rorero ». Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la tête; montrant qu'elle a été frappée à l'aide de gourdin.

11- Un corps sans vie retrouvé en commune Bubanza, province Bujumbura

En date du 12 juin 2026, sur la colline Mitakataka de la commune Bubanza, en province Bujumbura, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été découvert en état avancé de décomposition. Selon des sources sur place, le corps de la victime a été retrouvé à quelque mètre d'une position militaire installée sur la ferme de Randa. Le défunt a été retrouvé presque tout nu, ne portant qu'un sous-vêtement. Il présentait plusieurs signes apparents de violence malgré l'état avancé de décomposition du corps : les yeux avaient été arrachés et certaines parties du corps semblaient avoir été mutilés. L'administration a ordonné un enterrement immédiat. Aucun suspect n'a été identifié et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs.

12- Un corps sans vie d'une jeune femme retrouvé en commune Ntahangwa, province Bujumbura

En date du 12 juin 2026, un corps sans vie d'une jeune femme non identifiée a été retrouvé morte dans la cellule 5 du quartier Bukirasazi, en zone Kinama de la commune Ntahangwa, de la province Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime aurait été violée avant d'être tuée. Le corps de la défunte présentait des signes d'étranglement. Les mêmes sources ont indiqué que cette jeune femme aurait été tuée ailleurs et son corps a été conduit et abandonné dans le boisement de ce quartier pour brouiller les enquêtes.

13- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, province Bujumbura

En date du 12 juin 2026, dans l'après-midi, Jean Joël Nikoyagize a été retrouvé dans la morgue de l'hôpital Roi Khaled situé en commune Ntahangwa, dans la province Bujumbura. Selon les sources locales, Jean Joêl a quitté son domicile familial situé à l'avenue Musave, numéro 19, dans le quartier Mutanga nord, de la zone Gihosha, en commune Ntahangwa, province Bujumbura, en date du 7 juin 2026 vers 15 heures mais il n'est jamais rentré. Avant son départ, il a informé ses proches qu'il se rendait dans un concert organisé par les ressortissants de la zone Kinindo, commune Mugere, province Bujumbura qui devrait avoir lieu à l'hôtel Méridien situé au centre-ville de Bujumbura. Selon les mêmes sources, l'événement a pris fin à 22 heures. Inquiets de ce retard inhabituel, ses proches se sont directement alarmés et ont, dès le lendemain, commencé les recherches de Jean Joêl. Ses proches l'ont recherché dans tous les cachots des zones et commissariats de la police sans succès. Après, ils ont étendu les investigations aux structures sanitaires.

Finalement, le corps sans vie de Jean Joêl a été retrouvé à la morgue de l'hôpital Roi Khaled. Selon des sources de cet hôpital, le corps sans vie y aurait été acheminé par le chef de zone Kamenge et le chef de quartier Gituro situé dans ladite zone de la commune Ntahangwa. Ces autorités administratives ont informé la famille du défunt que le corps de la victime avait été retrouvé, par des cultivateurs, dans un champ de légumes situé dans ce quartier, en date du 8 juin 2026. Les mêmes autorités ont indiqué que la victime était vêtue de ses habits et que ses jambes étaient couvertes de boue mais que son corps ne présentait aucun signe de violence apparent. De plus, dans ses habits, il n'avait aucun document d'identité et son téléphone portable avait disparu ou volé. Face à l'impossibilité d'identifier le défunt, ces autorités locales ont pris la décision de conduire le corps du défunt à la morgue de l'hôpital Roi Khaled.

11- Un corps sans vie retrouvé en commune Cibitoke, province Bujumbura

En date du 13 juin 2026 vers 8 heures, dans le quartier Munyika de la zone Rugombo, en commune Cibitoke, dans la province Bujumbura, Fabien Manirakiza, commerçant et trafiquant d'or a été tué, à coups de machette, par son fils Fidèle Yamuremye, âgée de 19 ans, élevé en classe de 7ème année au Lycée communal de Rugombo. Selon des sources sur place, il a directement pris fuite après le crime. Selon les mêmes sources, la police a arrêté la femme de la victime pour des raisons d'enquête. Les mêmes sources ont indiqué que ce jeune homme accusait son père de ne pas remplir ses obligations familiales. Il lui reprochait de passer plusieurs jours absents dans la famille en train de travailler dans les sites d'extraction de l'or mais sans partager avec sa famille l'argent issu de l'extraction de ce minerai.

12- Un corps sans vie retrouvé en commune Cankuzo, province Buhumuza

En date du 13 juin 2026, sur la colline Gatungugwe de la zone et commune Cankuzo, en province Buhumuza, un corps sans vie de Venant Burengere, a été retrouvé dans un champ de haricots. Selon des sources du voisinage, Venant a été tué à l'aide d'un couteau, par son épouse prénommée Madeleine. Après avoir commis ce forfait, elle a jeté le corps de son époux dans un champ de haricots. Les mêmes sources ont indiqué que les voisins et le chef de zone Gatungurwe ont affirmé que Madeleine souffre de troubles mentaux. Les mêmes sources ont également indiqué que la police a directement démarré les enquêtes pour éclaircir ce meurtre.

13- Un homme tué en commune et province Gitega

Dans la nuit du 14 au 15 juin 2026 vers 22 heures 40 minutes, dans le quartier Nyabiharage de la ville de Gitega, en province Gitega, Léonce Ndayumvire, enseignant à l'Ecole Notre Dame de l'Espérance, établissement sous convention de la communauté d'Emmanuel de la paroisse Bon pasteur de Shatanya, a succombé à ses blessures après avoir été victime d'une attaque à la grenade. Selon sa famille, Léonce a reçu un appel téléphonique l'informant qu'une personne venait lui remettre un courrier. Lorsqu'il est sorti de son domicile pour s'entretenir avec son visiteur, une grenade a été lancée contre lui peu après cet échange. La victime a été grièvement blessée au bras et à la tête lors de l'explosion. Transporté d'urgence à l'hôpital de Gitega pour y recevoir des soins intensifs, Léonce a finalement succombé à ses

blessures, le matin du 15 juin 2026. Selon les habitants du quartier, aucune enquête rapide n'a été diligentée pour identifier le téléphone de la personne qui avait appelé Léonce avant l'attaque.

14- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Nyanza, province Burunga

En date du 15 juin 2026, un corps sans vie d'Eliphaz Bucumi âgé de 6 ans a été retrouvé sur la colline Buheka, zone Kazirabageni, commune Nyanza, province Burunga. Selon des sources sur place, les parents ont constaté que l'enfant n'est pas rentré vers 20 heures et demie et ont directement lancé l'alerte. Des enfants qui l'accompagnaient à la rivière Rwaba ont indiqué l'avoir vu disparaître dans l'eau. Les parents accompagnés des autorités administratives et policières ont directement commencé des recherches et le corps sans vie d'Eliphaz a été retrouvé au fond du barrage aménagé sur cette rivière pour l'irrigation des champs du marais environnant. Le corps du défunt a été transporté à la morgue de l'hôpital communal de Buheka pour préparer l'enterrement.

15- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 17 juin 2026, sur la colline Mirama, zone Mubuga, commune et province Gitega, le corps d'Emmanuel Damascène Daradangwa, âgé de 65 ans, a été retrouvé sans vie, pendu à l'aide d'une corde fixée à la charpente de sa maison. Selon les sources locales, les pieds de la victime touchaient le sol ; ce qui mettait en doute l'hypothèse d'un suicide. Les voisins ont indiqué que des conflits familiaux opposaient, depuis longtemps, la victime avec certains membres de sa famille ; ce qui serait la cause de ce meurtre. Deux personnes à savoir l'épouse de la victime, Gaudence Ndereyimana, ainsi que leur fille, Saphia Bayubahe, ont été arrêtées par la police dans le cadre des investigations.

16- Un corps sans vie d'une jeune femme retrouvé en commune et province Gitega

En date du 17 juin 2026 vers 15 heures, sur la colline Muremera, zone Giheta de la commune et province Gitega, Bernadette Irankunda, âgée de 24 ans, a été découverte sans vie, pendue à l'intérieur de son domicile. Selon des sources sur place, les jambes de la victime touchaient le sol ; ce qui a fait penser à une simulation de suicide. De plus, le corps de la victime présentait des blessures au niveau du cou et du dos. Aucun membre de sa famille n'a été interpellé pour être interrogé sur ce décès.

17- Un viol suivi d'un homicide d'une femme enceinte en commune Cibitoke, province Bujumbura

En date du 22 juin 2026, le matin, dans une brousse située sur la colline Gitohera de la zone Murwi, en commune Cibitoke, dans la province Bujumbura, Annonciate Niyonzima âgée de 26 ans a été découverte sans vie entièrement nue. Selon des sources de ses proches, Annonciate était enceinte et avait quitté son domicile, en date du 21 juin 2026 soir, après avoir reçu un appel téléphonique d'un homme avec qui elle entretenait des relations amoureuses et qui l'avait engrossée. Annonciate avait divorcé avec son 1er époux avec qui elle a eu 2 enfants et un autre qu'elle avait eu avant le mariage. Selon des sources sur place, la victime avait de graves blessures au niveau de la tête, laissant penser qu'elle a été violemment frappée avant de succomber à ses blessures. Le suspect principal présenté comme le compagnon de la victime a été introuvable. En date du 27 juin 2026, la police a interpellé le frère du principal suspect dans le cadre de l'enquête sur ce meurtre.

18- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 22 juin 2026 vers 10 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié âgé d'environ 50 ans a été retrouvé sur les berges de la rivière Ruvyironza, sur la colline Rwingiri, en commune et province Gitega. Il a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Les habitants de cette localité s'étonnent que cette découverte ait été faite par des cultivateurs alors qu'à moins de

100 mètres se trouve un poste de police chargé de la surveillance du pont qui relie les communes Bugendana et Gitega sur la route RN5, Gitega-Ngozi. Selon des sources sur place, la victime aurait été violemment agressée à l'aide des gourdins. Son corps présentait de graves blessures au niveau du front. Les mêmes sources ont indiqué que le corps du défunt aurait été transporté avant d'être abandonné à cet endroit et était enveloppé dans un sac en plastique.

19- Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé en commune Tangara de la province Butanyerera

En date du 23 juin 2026 vers 18 heures, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié d'âge compris entre 15 et 18 ans a été retrouvé sur la colline Nkoto de la zone Taba, en commune Tangara, dans la province Butanyerera. Ce corps a été découvert par des enfants qui étaient à la recherche du bois de chauffage. Selon des témoins qui ont vu le corps, ce jeune homme était décapité. Ce corps a été transporté à la morgue du CDS de Nyarunazi en attendant son inhumation. Les habitants de cette colline n'ont cessé de demander qu'une enquête soit faite pour identifier le corps et les auteurs du meurtre.

20- Un corps sans vie d'une jeune femme enceinte retrouvé en commune et province Gitega

En date du 24 juin 2026 vers 17heures 30 minutes, un corps sans vie de Francine Nduwayezu, âgée de 24 ans, a été découverte dans une chambre de l'hôtel Nabelle situé dans le quartier Shatanya de la ville de Gitega, en province Gitega. Selon les sources locales, la victime était enceinte d'environ sept mois au moment de son décès. Selon les mêmes sources, la victime s'était présentée à l'hôtel vers 15 heures pour demander la chambre et vers 17 heures 30 minutes, le personnel de l'hôtel a constaté que la porte de la chambre était ouverte. Ils ont alors découvert le corps sans vie de la jeune femme allongé au sol, sans aucune blessure. Le gérant de l'hôtel a directement alerté la police en signalant les faits. Dans le cadre des enquêtes, le gérant de l'hôtel et un autre membre du personnel ont été arrêtés et mis au cachot par l'OPJ Evelyne Bitangimana qui a fait le constat.

21- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bubanza, province Bujumbura

En date du 28 juin 2026, dans l'après-midi, sur la colline Mwanda, zone Muramba, commune Bubanza, province Bujumbura, le corps sans vie de Sylvane Ndayarinze âgée de 70 ans a été retrouvé dans une plantation de palmiers à huile. Selon des sources sur place, le cops de la victime présentait de graves blessures sur la tête ; ce qui montrait qu'elle a été frappée à l'aide d'un gourdin avant d'être égorgée avec une machette. Sylvane venait de s'installer sur la sous-colline Ciya mais continuait d'aller exploiter ses champs se trouvant sur la colline Mwanda. Les mêmes sources ont indiqué que cette femme avait été accompagnée par un certain Clovis Habimana, son petit-fils de 19 ans et, en même temps, jeune Imbonerakure. Ce jeune Imbonerakure a finalement été suspecté pour ce meurtre. Il a été arrêté par la police et mis au cachot pour des raisons d'enquête.

22- Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé en commune et province Gitega

En date du 30 juin 2026 vers 10 heures, le corps sans vie de Venant Munyene âgé de 21 ans, originaire de la colline Ngundu de la zone Makebuko, a été retrouvé devant le domicile de Constantin Ndikumana, sur la colline Mwanzari, zone Makebuko, commune et province Gitega. Selon des sources de la localité, Venant avait été accusé d'avoir volé une chèvre sur la colline Nyamagandika de la même zone et aurait été violemment battu après son arrestation par les jeunes Imbonerakure jusqu'à perdre connaissance. Constatant son état critique, l'OPJ Anicet Ntakirutimana aurait ordonné son évacuation vers l'hôpital de Makebuko mais il a rendu son âme en cours de route. Selon les mêmes sources, Eric Ndayisenga qui aurait dirigé un groupe de jeunes Imbonerakure qui l'avait arrêté, a été interpellé par la police de la commune Makebuko pour des raisons d'enquête.

23- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ruyigi, province Buhumuza

En date du 30 juin 2026, sur la colline Nyakayi, en commune Ruyigi, province Buhumuza, le corps sans vie d'une femme dénommée Riziki âgée d'environ 50 ans, refugiée congolaise a été retrouvé par des enfants qui gardaient des chèvres, dans une plantation d'eucalyptus. Selon des sources sur place, Riziki était originaire du camp de réfugiés congolais de Nyankanda se trouvant en zone Butezi de la commune Ruyigi en province Buhumuza. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait des traces d'étranglement, au niveau de la gorge. Selon des sources du camp, Riziki avait passé la journée au camp des réfugiés de Busuma où elle était allée récupérer son argent qu'un membre de sa famille résident actuellement aux USA lui avait envoyé par l'intermédiaire d'un dénommé Shukuru du camp de Busuma. Shukuru et un prénommé Ramazani ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

Bref, au moins 34 personnes ont été tuées et 333 autres ont été blessées comme le montre le tableau ci-dessous :

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs / Provinces	***Militaires***		***Policiers***		***Civils***		***Groupes armés***		***Non identifiés***		***Totaux***	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	***T***	***B***
Buhumuza	0	0	0	2	4	314	0	0	0	0	***4***	***316***
Bujumbura	0	0	00	0	6	2	0	0	5	0	***11***	***2***
Burunga	0	0	0	1	1	4	0	0	6	1	***7***	***6***
Butanyerera	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	***1***	***3***
Gitega	0	0	0	0	7	5	0	0	4	1	***11***	***6***
Totaux	***0***	***0***	***0***	***3***	***18***	***328***	***0***	***0***	***16***	***2***	***34***	***333***

La lecture de ce tableau montre que les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés et dont les auteurs de crimes restent non identifiés. Comme signalé dans les rapports antérieurs, la population ne cesse de pointer du doigt des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure et des administratifs comme principaux auteurs. Ces présumés auteurs, après leur salle besogne, transportent, la plupart des fois, les victimes et abandonnent leurs corps dans des coins où elles ne seront pas identifiées et cela, pour brouiller les enquêtes. De plus, selon toujours la population, les victimes sont dominées par des personnes accusées d'être des opposants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Ces personnes sont, pour la majorité, tuées sous formes de châtiments dus au fait qu'elles ont refusé d'adhérer à ce parti ou l'ont quitté.

IV. DES CAS DE VSBG

Les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) constituent aujourd'hui l'une des violations des droits humains les plus préoccupantes au Burundi. Elles touchent principalement les femmes, les filles et les personnes en situation de vulnérabilité, et entraînent des conséquences graves sur les plans physique, psychologique, social et économique.

Malgré l'existence d'un cadre légal renforcé et les efforts de sensibilisation menés par les organisations de la société civile, les services de l'État et les partenaires internationaux, de nombreuses victimes continuent de faire face à l'impunité des auteurs, à la stigmatisation sociale et à des difficultés d'accès à la justice et aux soins appropriés.

S'agissant du cadre légal, la loi portant prévention et répression des auteurs des VSBG au Burundi a été promulguée depuis 2016. Dès lors, les actions de prévention ont démarré et se font encore un peu partout dans le pays. Mais, les cas de victimes continuent d'augmenter car les auteurs de ces actes ignobles sont, souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cet état des choses, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés.

Le présent rapport met en lumière plusieurs cas de VSBG documentés au cours du mois concerné. Ces cas illustrent non seulement l'ampleur du phénomène, mais aussi la diversité des formes de violences subies : violences physiques, violences sexuelles, violences conjugales, tentatives de viol, homicides au sein du couple et atteintes graves à l'intégrité des enfants et des personnes vivant avec un handicap.

Ainsi, au cours du mois concerné par le présent rapport, 14 cas de victimes de violences basées sur le genre en général et de viol en particulier ont été identifiés par les observateurs des droits humains.

Voici la description des faits :

1- Un avortement consécutif à une violence physique infligée à une femme enceinte par son époux en commune Karusi, province Gitega

Dans la nuit du 4 au 5 juin 2026, vers 23 heures, sur la colline et zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, une jeune femme prénommée Divine, âgée de 20 ans, a été violemment battue par son compagnon, le dénommé Niyogushima, âgé de 35 ans dans un kiosque où il l'avait enfermée. Au cours de la dispute, un voisin dénommé Mvuyekure, âgé de 40 ans, a tenté d'intervenir. Divine a alors réagi vivement en lui exigeant de ne pas se mêler de leurs affaires privées. Pris de colère, Mvuyekure a giflé la jeune femme ; ce qui lui a fait perdre connaissance. La victime, enceinte de 3 mois, a immédiatement été évacuée vers le CDS de Buhiga, avant d'être transférée à l'hôpital de Buhiga, puis d'urgence à l'Hôpital du Cinquantenaire de Karusi en raison de la gravité de son état de santé. Les coups reçus ont provoqué l'avortement de son fœtus. Le 5 juin 2026, vers 10 heures, Mvuyekure a été arrêté et conduit au cachot de la police de la zone Buhiga. Le 6 juin 2026, Niyogushima, le compagnon de la victime, a également été arrêté par la police et les 2 hommes ont été placés en garde à vue au même cachot.

2- Des violences domestiques dans une famille de la commune Karusi, en province Gitega

Dans la nuit du 4 au 5 juin 2026, vers 23 heures, de violentes altercations ont éclaté dans le foyer du dénommé Nteturuye, âgé de 40 ans et son épouse Ancile Kecuru, âgée de 35 ans du quartier Nyarurambi, sur la colline et zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega. Selon des sources de la localité, Nteturuye est rentré à son domicile en état d'ébriété et a provoqué une dispute avec son épouse. Quand leur fils aîné, Onesphore Ntinteretse âgé de 18 ans, mécanicien de motos, est arrivé sur les lieux, le père a commencé à proférer des injures à l'encontre de son épouse, l'accusant d'entretenir une relation incestueuse avec leur fils. Malgré le silence initial du jeune homme, Nteturuye a continué d'agresser verbalement sa femme. La situation a dégénéré lorsque l'agresseur s'est saisi d'un couteau, blessant son épouse à l'avant-bras gauche. Le fils est alors intervenu pour défendre sa mère, déclenchant une lutte acharnée. Constatant que cette violence était atroce, la grand-mère maternelle ainsi que le frère de l'agresseur ont tenté de s'interposer. Au cours de la bousculade, les deux ont été légèrement blessés aux doigts par Onesphore qui tentait de se défaire de l'emprise. L'oncle a ensuite fait appel aux jeunes Imbonerakure de la localité qui ont arrêté Onesphore et l'ont conduit au cachot de la police de la zone Buhiga, où il est passé la nuit. Venue rendre visite à son fils, au cachot, le lendemain matin, Ancile Kecuru a témoigné que son époux consommait régulièrement des drogues à fumer et souffrait d'un alcoolisme chronique. De son côté, pour échapper à une interpellation, Nteturuye a imulé une maladie en affirmant avoir été sévèrement battu par son épouse et son fils. Des sources locales ont pourtant indiqué qu'il s'agissait d'un mensonge.

3- Une femme violée en commune Rumonge, province Burunga

En date du 9 juin 2026, sur la colline Cabara, en zone Kigwena de la commune Rumonge, province Burunga, N.E. âgée de 38 ans, mariée, a été violée, pendant la nuit, par des hommes qui ont profité de l'absence de son époux et ont brisé la porte quand son mari était allé à son travail de veilleur de nuit. Quand N.E. a crié au secours, l'un des malfaiteurs a pris le large mais l'autre appelé Adrien Ndikuriyo âgé de 30 ans a été attrapé et conduit au cachot zonal avant d'être transféré au cachot du commissariat communal de la police à Rumonge. La victime a été conduite au CDS de Cabara pour bénéficier des soins de santé.

4- Une jeune fille violée en commune Rumonge, province Burunga

En date du 10 juin 2026, sur la colline Mutambara, zone Gatete, commune Rumonge, province Burunga, N.A. âgée de 13 ans, élève à l'ECOFO Mutambara 2, a été violée par Idi Ndayishimiye âgé de 22 ans, boutiquier. Il l'a appelée dans sa boutique pour lui donner des beignets et l'a violée. Ce sont les passants qui ont vu l'enfant sortir de la boutique en pleurant. Ils l'ont conduit au Centre Humura de Rumonge pour la prise en charge holistique. Le présumé auteur a été arrêté et mis dans le cachot zonal avant d'être transféré au cachot du commissariat communal de la police à Rumonge.

5- Une jeune fille violée en commune Rumonge, province Burunga

En date du 10 juin 2026 vers 16 heures, sur la colline Nkayamba, zone et commune Rumonge, province Burunga, M.Ch. âgée de 14 ans a été violée par Emile Ndayisenga âgé de 26 ans, pêcheur voisin. Selon nos sources, il l'a trompée en lui offrant des cadeaux. Ce jour, il lui a dit d'aller récupérer un cadeau chez lui, puis l'a enfermée dans sa maison avant de la violer. Ce sont les voisins qui ont entendu des cris d'alerte et ont secouru la jeune fille. M.Ch. a été conduite au CDS de l'ABUBEF pour bénéficier des soins de santé. Le présumé auteur a, quant à lui, été arrêté par la police et placé en garde à vue au

cachot du commissariat communal de la police pour la confection du dossier judiciaire. A signaler que M.Ch. avait abandonné l'école en classe de 6ème année, il y a 2 ans avant.

6- Un homme brûlé par son épouse en commune Kayanza, province Butanyerera

En date du 14 juin 2026, Tharcisse Nimbona a été brulé à l'eau bouillante par sa femme Joselyne Ahishakiye tous vivant sur la colline Gahahe, commune Kayanza, province Butanyerera. Selon la victime, elle rentrait la nuit et sa femme l'a attaqué lui reprochant de ne pas satisfaire convenablement la mission assignée312 au chef de famille surtout en donnant une ration minable. Selon Tharcisse, il s'est senti menacé et s'est enfermé dans la chambre conjugale mais, sentant la menace de sa femme d'entrer par effraction, il a fini par ouvrir la porte de la chambre et sa femme lui a versé dessus de l'eau bouillante au niveau de sa côte gauche. Selon des sources de la localité, le présumé auteur est resté libre ; ce que déplore plus d'un.

7- Une jeune fille violée en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 16 juin 2026, sur la colline Kabezi, commune Mugere, province Bujumbura, I.R âgée de 17 ans, élève au lycée communal de Kabezi, a été violée. Selon les sources locales, elle rentrait de l'école et, en cours de route, elle a rencontré le prénommé Gabriel, conducteur de taxi-moto. Elle le connaissait et il la transportait souvent. C'est pour cela qu'il lui a proposé de la transporter jusque chez elle. En cours de route, ce conducteur de taxi-moto a proposé à la fille d'aller partager le repas chez lui. La jeune fille a accepté. Arrivée chez lui, ils ont mangé et le conducteur de taxi-moto a commandé de la bière. La fille n'est pas rentrée et a passé la nuit chez le motard. Le lendemain matin, à son réveil, elle s'est rendu compte qu'elle avait été violée. Les parents de la fille avaient su où leur enfant a passé la nuit et ils sont venus la chercher. Quand ils sont arrivés, le motard était déjà parti. Les parents de la fille ont saisi la police pour les aider à rechercher le motard mais il avait déjà pris le large.

8- Une jeune fille vivant avec une déficience mentale violée en commune Kayanza, province Butanyerera

En date du 18 juin 2026 vers 11 heures, sur la colline Canzara en commune Kayanza, province Butanyerera, B. âgée de 16 ans et vivant avec une déficience mentale a été violée par une personne non identifiée. Selon sa mère C., la victime ne pouvait plus marcher et restait à la maison après cet incident tragique. Selon toujours sa mère, quand elle est revenue des champs, elle a trouvé sa fille en larmes et incapables de se lever. Incapable de parler et de verbaliser l'incident à cause de son handicap, B. a montré son sexe avec le doigt. La mère a directement constaté une importante perte du sang et une grande déchirure au niveau des organes génitaux de sa fille. Les voisins ont aidé sa mère à transporter sa fille à l'hôpital de Kayanza afin de recevoir des soins de santé. Après le test, il a été confirmé que B. a été violée par un homme adulte.

9- Une femme tuée par son époux en commune Ntahangwa, province Bujumbura

En date du 27 juin 2026, pendant la nuit, dans le quartier Gitega de la zone Kinama, en commune Ntahangwa, province Bujumbura, Boas Ibrahim a étranglé son épouse prénommé Evelyne, pendant son sommeil. Selon les sources locales, le mobile du crime serait lié à un conflit conjugal persistant lié à la gestion du patrimoine de la victime. Selon les mêmes sources, Evelyne est commerçante de vêtements au marché de Ruvumera et a plusieurs propriétés foncières héritées de ses parents et des biens que son époux cherchait constamment à s'approprier tout au long de leur vie conjugale. Après avoir tenté un divorce, l'époux s'était ravisé face au risque de perdre ses avantages financiers sur ce patrimoine et a

alors planifié le meurtre pour s'approprier la totalité de la succession. Boas Ibrahim a finalement commis le meurtre et s'est rendu à la police de la zone Kinama, le lendemain, le 28 juin 2026.

10- Une tentative de viol d'une femme en commune Rutana, province Burunga

En date du 28 juin 2026 vers 22 heures, à l'hôpital Gihofi situé sur la colline et zone Gihofi, commune Rutana, province Burunga, N.E. épouse et mère des enfants a failli être violée par Japhet Bangurambona, infirmier bénévole à cet hôpital. Selon des sources sur place, N.E. a amené son enfant à cet hôpital pour le faire soigner et il a été hospitalisé. Sa mère est devenue garde malade. Ce jour, Japhet devrait assurer la garde de nuit à cet hôpital. Vers 22 heures, Japhet a appelé N.E. dans le cabinet et lui a dit qu'il voulait changer le traitement pour le malade. Il a directement fermé la porte et a commencé à toucher la maman, tentant le viol et cette dernière a crié au secours, alertant tous les autres gardes malades. Les gardes malades ont appelé la police et Japhet a été conduit au cachot de la zone Gihofi, la même nuit.

11- Un homme blessé par son épouse en commune Kayanza, province Butanyerera

En date du 29 juin 2026, sur la sous-colline Mbaba, colline Kinyamukizi, zone Kabuye, commune Kayanza, province Butanyerera, un homme âgé de 50 ans a failli être tué par son épouse Marie Ndereyimana âgée de 40 ans. Selon des sources sur place, elle l'a poignardé mais les voisins sont intervenus avant que l'irréparable ne se produise et il a été conduit au CDS Kabuye pour bénéficier des soins de santé. Des sources sur place ont indiqué que le couple vivait en conflits conjugaux interminables à cause de l'ivresse et la dilapidation des biens familiaux de tous les 2 côtés. Le présumé auteur a été appréhendé et placé en garde à vue au cachot du commissariat de police à Kayanza.

12- Une fillette violée en commune Kiganda, province Gitega

En date du 29 juin 2026, sur la colline Nkonwe, zone et commune Kiganda, province Gitega, G.K. âgée de 5 ans a été violée par Vianney Ninganza, âgé de 28 ans, voisin et jeune Imbonerakure. Selon des sources sur place, G.K. était seule à la maison et sa mère était partie puiser de l'eau à une borne fontaine se trouvant à quelques 800 mètres du domicile. Vianney s'est introduit dans l'enclos sans aucun doute car il avait guetté le départ de la mère de G.K. Il a offert un beignet à la fillette avant de la violer. La mère est revenue et a trouvé son enfant en train de pleurer tout nu. L'auteur avait oublié son chapeau sur place et la mère de G.K. l'a reconnu et l'a conservé pour servir de preuve. La victime a été conduite à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé le viol. Vianney a été arrêté par les autres jeunes Imbonerakure et conduit au commissariat de la police à Kiganda. Il a directement été mis au cachot pour la suite des investigations.

13- Une femme tuée par son époux en commune Gisuru, province Buhumuza

En date du 30 juin 2026 vers 19 heures, sur la colline Gacokwe, commune Gisuru, province Buhumuza, le dénommé Sirabahenda âgé de 38 ans, a tué sa femme prénommée Léocadie, âgée de 34 ans, à l'aide d'une machette. Il lui a donné un coup au niveau du visage et un autre, au niveau du cou. Selon des sources sur place, ils ont eu 3 enfants. Les conflits familiaux seraient à l'origine de ce meurtre. Sirabahenda accusait son épouse d'être porteuse d'une grossesse dont il n'est pas l'auteur. Après le crime, l'auteur s'est rendu au poste de police de Gisuru et a été directement placé en garde à vue.

V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS

Le Burundi a ratifié la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en date du 18 février 1993. Il a également adhéré au Protocole facultatif à cette Convention, le 18 octobre 2013. Malgré cela, les actes de torture et autres traitements sont toujours commis, d'une façon dissimulée ou au vu et au su de tout le monde comme le montre le cas suivant :

1- Un commerçant tabassé à mort en commune Bururi, province Burunga

En date du 24 juin 2026 vers 16 heures, Léandre Nsabiraduha, commerçant, résidant dans le quartier Bururi de la commune Bururi, province Burunga a été agressé par des policiers de la station-service de Kiryama située en commune Matana de la même province. Selon des sources sur place, il tentait de se procurer du carburant mais son véhicule de type probox a franchi la barrière mise en place par les policiers qui assuraient la gestion de la distribution du carburant. Alors qu'il sortait de ce véhicule pour s'enquérir de la situation, Jean Claude Nzoyisaba, policier du grade de sergent-chef l'a immobilisé et avec d'autres collègues, ils lui ont donné des coups de pied au niveau de la poitrine. Dans un état critique, la victime a été transportée à l'hôpital de Bururi par ce même policier en collaboration avec 2 autres policiers qui attendaient d'être servis, sous l'ordre du commissaire communal de Matana. Le même policier a été intimé l'ordre de payer tous les frais liés aux soins médicaux de Léandre.

VI. LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

1- Tableau descriptif de la situation carcérale au 30 juin 2026

Prison	**Capacité d'accueil**	**Population pénitentiaire**	**Nombre de prévenus**		**Nombre de condamnés**		**Mineurs prévenus**		**Mineurs condamnés**		**Nourrissons**		**Taux d'occupation**
			H	F	H	F	G	F	G	F	G	F	
Bubanza	**200**	393	159	18	197	19					3	3	196,50%
Bururi	**250**	261	117	5	127	12					1		104,40%
Gitega	**400**	1327	498	92	642	95					5	3	331,75%
Mpimba	**800**	4125	2463	200	1399	63					4	10	515,63%
Muramvya	**100**	827	289	20	473	45					4	1	827,00%
Muyinga	**300**	569	110	5	401	53					4	2	189,67%
Ngozi (F)	**250**	206		82		105		2		17	11	4	82,40%
Ngozi (H)	**400**	1807	697		1110								451,75%
Rumonge	**800**	1481	513	32	882	54					4	1	185,13%
Rutana	**350**	418	145	13	245	15							119,43%
Ruyigi	**300**	668	231	34	361	42					3	8	222,67%
CMCL Ruyigi	**72**	44					9		35				61,11%
CMCL Rumonge	**72**	90					21		69				125,00%
TOTAUX	**4294**	**12216**	**5222**	**501**	**5837**	**503**	**30**	**2**	**104**	**17**	**39**	**32**	**284,49%**
			5222+501=5723		**5837+503=6340**		**30+2=32**		**104+17=121**		**39+32=71**		

La population pénitentiaire est de 12 216 détenus + 71 nourrissons = 12 287
Le total des prévenus est de 5 723 adultes + 32 mineurs = 5 755
Le total des condamnés est de 6 340 adultes + 121 mineurs = 6 461

2- Analyse critique de la situation carcérale du mois de juin 2026

La situation carcérale en général et les conditions de détention en particulier n'ont cessé de se détériorer, dans différentes maisons carcérales du pays, depuis belle lurette et même au cours du mois concerné par le présent rapport.

Cette détérioration persistante constitue une source de préoccupation majeure au regard des obligations de l'État en matière de respect des droits humains et des normes internationales relatives au traitement des personnes privées de liberté. Les conditions observées compromettent la dignité des détenus et favorisent la propagation des maladies, les tensions ainsi que les violences en milieu carcéral.

En effet, cette situation est caractérisée par une surpopulation et une promiscuité alarmantes dans presque toutes les maisons carcérales du pays. Seules 2 maisons carcérales ont des taux d'occupation inférieurs à 100%. Il s'agit de la prison de Ngozi pour femmes avec 82,40% et le centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi de Ruyigi avec 61, 11%. Les autres prisons ont des taux d'occupation très alarmants allant jusqu'à atteindre 827,00% (cas de la prison de Muramvya).

À cela s'ajoute l'insuffisance des infrastructures sanitaires, l'accès limité à l'eau potable, le manque de literie et d'espaces de couchage adéquats ainsi que les difficultés d'accès aux services médicaux spécialisés. Ces conditions exposent davantage les détenus les plus vulnérables, notamment les femmes, les mineurs, les personnes âgées et celles vivant avec des maladies chroniques.

Cela étant, les conditions de détention, dans la majorité des maisons carcérales sont déplorables. La surpopulation et la promiscuité ainsi que leurs corollaires comme le manque d'aliments suffisants en quantité et en qualité, le manque d'hygiène et assainissement, le manque de soins de santé, ….. caractérisent les maisons de détention à s'en tenir aux données fournies par les prisonniers contactés.

Cette surpopulation est causée par les détentions illégales : les cas de détenus qui ne sont pas élargis alors qu'ils ont été acquittés, les cas de prévenus qui restent dans les prisons sans jugement, les détenus politiques qui ne sont pas jugés, les prisonniers relaxés après acquittement et qui sont de nouveau arrêtées par les jeunes Imbonerakure et réincarcérées, les rapatriés qui sont arrêtés dès leur arrivée chez eux, etc.

Dans tous les cas, il est évident que l'exécutif a un rôle majeur dans cette augmentation progressive et sans cesse croissante du nombre de détenus et cette augmentation entraine une surpopulation trop alarmante et cela dans tous les milieux carcéraux du pays.

Face à cette situation, il paraît indispensable que les autorités judiciaires et administratives prennent des mesures urgentes visant à réduire la surpopulation carcérale, notamment en accélérant le traitement des dossiers judiciaires, en exécutant sans délai les décisions d'acquittement ou de mise en liberté, en privilégiant les alternatives à l'emprisonnement lorsque la loi le permet et en améliorant les conditions matérielles de détention conformément aux engagements nationaux et internationaux pris par le Burundi en matière des droits humains.

VII. CONCLUSION

Le présent rapport vient de montrer que les violations des droits de l'homme au Burundi sont encore une triste réalité mais que les instances habilitées restent dans le silence comme si la situation était normale. Cette inertie des organes habilités fait qu'il s'observe encore beaucoup cas de violations des droits humains et les victimes augmentent au jour le jour.

Les victimes sont de plusieurs catégories : les personnes tuées, les arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, les personnes enlevées et/ou portées disparues, les cas de VSBG en général et de viol en particulier, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants, etc. Dans tous les cas, la clandestinité reste une couverture des auteurs à telle enseigne que les observateurs des droits humains ne peuvent pas documenter tous les cas. Les prisons sont caractérisées par la surpopulation et la promiscuité et cela influe sur les droits des détenus.

Au vu de cette situation des droits humains au Burundi qui se détériore du jour au lendemain, l'APRODH lance encore des cris d'alarme et recommande ce qui suit:

- Au gouvernement du Burundi :

  ✓ De prendre des mesures pour réduire et éradiquer la pauvreté qui sévit dans le pays ;
  ✓ De prendre des mesures pour mettre fin aux activités d'intimidation et de menaces qui sont menées par les jeunes Imbonerakure à l'endroit des membres des partis de l'opposition ;
  ✓ De permettre aux partis politiques de l'opposition de participer pleinement et aisément dans la préparation des élections du chef de l'Etat qui auront lieu au mois de juillet 2027 ;
  ✓ De mener des enquêtes rapides, indépendantes, transparentes, impartiales et concluantes pour mettre à découvert les auteurs de différents assassinats commis à travers le pays, les enlèvements, les disparitions forcées afin qu'ils soient traduits en justice sans distinction aucune et les punis conformément à la loi ;
  ✓ De prendre des mesures appropriées pour arrêter les violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population ;
  ✓ De mettre en place des mécanismes de vigilance accrus pour les responsables administratifs et politiques locaux afin de prévenir les actes de violence ciblés ;
  ✓ De diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie ;
  ✓ De multiplier les procès de flagrance pour punir les auteurs des violations des droits humains et en découdre avec l'impunité ;
  ✓ De renoncer aux arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires ;
  ✓ De juger les dossiers à caractère politique pour éviter des détentions illégales dans ce domaine ;
  ✓ De prendre des mesures de désengorgement de toutes les prisons du pays pour améliorer la situation carcérale au Burundi et respecter les droits des détenus ;

- Aux PTF :

  ✓ De suivre de près les activités de nature à alimenter l'insécurité dans la région ;
  ✓ De continuer à soutenir le Burundi dans ses initiatives de développement en général et celles liées au maintien de la paix, de la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine en particulier ;

- ✓ D'encourager et appuyer les initiatives visant le renforcement de l'État de droit et la promotion d'une justice indépendante et équitable ;
- ✓ D'appuyer les programmes de réforme du secteur judiciaire et pénitentiaire ;
- ✓ De soutenir les organisations de la société civile engagées dans la promotion et la protection des droits humains ;
- ✓ De conditionner certains appuis à des progrès mesurables en matière de respect des droits humains et de bonne gouvernance.

- A la population :

  - ✓ De rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes ;
  - ✓ De suivre de près toutes les violations des droits humains afin d'éclairer les défenseurs des droits humains ;
  - ✓ De promouvoir les valeurs de tolérance, de dialogue et de respect mutuel pour consolider la paix et la cohésion sociale ;
  - ✓ De dénoncer toute forme de violence, d'injustice ou d'abus auprès des instances compétentes et des organisations de défense des droits humains ;
  - ✓ De sensibiliser les jeunes aux valeurs démocratiques et au respect des droits humains afin de prévenir toute forme de manipulation ou d'extrémisme.